

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 19
- Votants : 23
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 1

DEL 2024_055

Date de convocation :

le 22 mai 2024

Date d'affichage :

le 22 mai 2024

Fait à Aigondigné,

Le 28 mai 2024

Ont signé au registre tous
les membres présents.

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mai à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, GUILLORIT Mikaël, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, RIVAULT Pierre, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : AUDÉ Laurent à Patricia ROUXEL, DAGUTS Karine à Christian BAUMGARTEN, HIPEAU Gaëlle à Emilien DIDIER, NOIZET Michel à Didier MAGNE

Absent(s) : RIVAULT Pierre

Secrétaire de séance : Céline AIMON

Délibération 2024_055 : MARCHE PUBLIC

Objet : MARCHE – Entretien de la voirie communale 2024

Madame le Maire expose que tous les ans un Marché à Procédure Adaptée est prévu pour l'entretien courant de la voirie communale et présente la liste des voies communales présentant des dégradations importantes :

- Route du Grand Ry à Aigonnay
- Route de Montailon à la Gorchonnière, Chemin Champ Las, Route de Triou à Gascougnolle à Mougou
- Route de la Cigogne à Thorigné

L'entreprise ATVRD chargé de la maîtrise d'œuvre estime le coût à 193 860 € HT pour l'année 2024.

Madame le Maire précise que dans le Marché une partie en tranche conditionnelle est soumise à l'accord des Communes limitrophes concernées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et/ou représentés :

- Autorise Madame le Maire à lancer le Marché présenté pour l'entretien de la voirie communale.
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte y afférent

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services
de l'État.